

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008

DELIBERATION

**OBJET : participation aux frais d'inscription au cours instrumentaux d'orgue
du centre de musique sacrée de Ste Anne d'Auray
Année scolaire 2008-2009**

Rapporteur : Josick ALLOT

Il convient de déterminer pour l'année 2008-2009 la participation communale aux frais d'inscription aux cours instrumentaux d'orgue dispensés à l'église St Louis de Lorient, par le centre de musique sacrée de Ste Anne d' Auray.

L'aide serait applicable aux élèves de moins de 18 ans en ayant fait la demande auprès de l'école municipale de musique à l'exclusion des adultes (une prolongation jusqu'à 25 ans est possible pour les étudiants et les demandeurs d'emploi).

➤ Les frais de scolarité pour l'année 2008-2009 sont les suivants :

Cycle clavier 20 mn	Cycle clavier 30 mn	Cycle 1 40 mn	Cycle 2 50 mn	Cycle 3 60 mn
495 €	585 €	675 €	765 €	855 €

La participation de la ville serait de :

- 20% pour les 2 cycles clavier (soit 99 € et 117 €)
- 40% pour les cycles 1+2 (soit 270 € et 306 €)
- 50% pour le cycle 3 (soit 427,50 €)

Modalités d'application :

Le centre de musique sacrée adresse à la ville de PLOEMEUR une facture correspondant à la part prise en charge par la ville; Charge au centre de déduire cette participation de la facture adressée aux familles.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré,

- APPROUVE les dispositions présentées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR